

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires telle que modifiée par le Protocole de 1978.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 13, additif et 263 (1980-1981).

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires (ensemble deux Protocoles et cinq Annexes), faite à Londres le 2 novembre 1973 telle que modifiée par le Protocole de 1978 relatif à ladite Convention (ensemble une Annexe), fait à Londres le 17 février 1978, dont les textes sont annexés à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 7 avril 1981.*

Le Président,

**Signé : ALAIN POHER.**

---

(1) *Nota* : voir les documents annexes au n° 13 et additif (1980-1981), Sénat.